

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (le 14 juin 1960) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS  
D'AMÉRIQUE CONCERNANT L'UTILISATION PROLONGÉE DES INSTALLA-  
TIONS DE RECHERCHE SUR LA HAUTE ATMOSPHÈRE SITUÉES À FORT-  
CHURCHILL, AU MANITOBA**

I

*L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada au Secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures*

SERVICE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

N° 307

L'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique présente ses compliments au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a l'honneur de se référer aux entretiens des autorités du Canada et des États-Unis touchant l'utilisation prolongée des installations de recherche sur la haute atmosphère, située à Fort-Churchill, au Manitoba. A l'origine ces installations ont été créées et utilisées pour les recherches de l'Année géophysique internationale, conformément à l'autorisation donnée par le ministère des Affaires extérieures dans sa Note n° D-204 en date du 29 août 1955.

Ces entretiens ont établi qu'il serait conforme aux intérêts communs du Canada et des États-Unis de garder ces installations pour faire certaines recherches conjointes sur la haute atmosphère et pour soumettre aux épreuves du froid le matériel auxiliaire de campagne de l'armée. Il est donc proposé que les conditions énoncées dans l'Annexe à la présente Note régissent l'utilisation de ces installations. Toute décision du Gouvernement des États-Unis à cet égard sera prise, bien entendu, pourvu qu'il soit possible d'obtenir des fonds.

Il est proposé, si le Gouvernement canadien agréé les dispositions de l'annexe ci-jointe, que la présente Note et la réponse à cette Note constituent un accord en vigueur le jour de leur échange.

R. B. W.

Ambassade des États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 14 juin 1960